

# DOCUMENT D'INFORMATION

**Épreuves d'appoint**

**2010**

**Mathématique, 4<sup>e</sup> secondaire**

Sciences naturelles

065-410  
065-420

Technico-sciences

064-410  
064-420

Culture, société et technique

063-410  
063-420

© Gouvernement du Québec  
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2010

*Le présent document se trouve dans le site du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport  
[<http://www.mels.gouv.qc.ca/dgfj/de/docinfosec.htm>].*

## Table des matières

Introduction .....	5
1 Structure des épreuves d'appoint.....	6
2 Contenu des épreuves d'appoint.....	6
3 Conditions d'administration des épreuves d'appoint .....	7
3.1 Dates de passation .....	7
3.2 Durée .....	7
4 Distribution du matériel aux enseignantes et enseignants .....	8
5 Modalités de correction des épreuves d'appoint .....	8
6 Résultats aux épreuves d'appoint .....	9
7 Prise en compte des résultats aux épreuves d'appoint .....	9

# Introduction

Pour une deuxième année, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport propose des **épreuves d'appoint** de mathématique pour les trois séquences de la deuxième année du 2<sup>e</sup> cycle du secondaire. Ces épreuves visent à illustrer la façon d'évaluer les apprentissages et à préparer le milieu scolaire aux épreuves uniques. Même si les écoles ne sont pas tenues d'administrer les épreuves d'appoint, le Ministère les encourage fortement à les utiliser. Chaque année, l'horaire officiel de la ministre précisera le statut de ces épreuves.

Ces épreuves d'appoint permettent la collecte d'information sur le développement des compétences *Résoudre une situation-problème* et *Déployer un raisonnement mathématique*. Elles ciblent les principaux concepts et processus dont l'apprentissage figure au programme de mathématique.

Ces épreuves ont été élaborées en collaboration avec des conseillères et conseillers pédagogiques ainsi que des enseignantes et enseignants provenant de différentes commissions scolaires du Québec. À la suite d'analyses effectuées et de commentaires reçus concernant les épreuves d'appoint de juin 2009, des modifications ont été apportées aux épreuves de cette année afin d'en faciliter la correction. De plus, leur durée a été réduite.

Il est à noter que les épreuves d'appoint et les documents qui les accompagnent seront disponibles au printemps 2010 pour les établissements d'enseignement secondaire et que leur reprographie sera sous la responsabilité de chaque commission scolaire ou établissement d'enseignement privé.

## 1 STRUCTURE DES ÉPREUVES D'APPOINT

Deux épreuves d'appoint sont proposées pour chacune des trois séquences. La première épreuve d'appoint cible la compétence *Résoudre une situation-problème* et la deuxième, la compétence *Déployer un raisonnement mathématique*.

À l'intention des élèves, le Ministère fournit les documents mentionnés ci-dessous pour chacune des trois séquences.

Pour la première épreuve d'appoint :

- ◆ Un *Cahier de la tâche*, qui présente la mise en situation de la situation-problème;
- ◆ Un *Cahier de réponse*, dans lequel l'élève consigne toutes les traces de sa solution;

Pour la deuxième épreuve d'appoint :

- ◆ Un *Cahier des tâches*, dans lequel l'élève consigne les traces de son raisonnement pour chacune des tâches qui y sont présentées.

À l'intention des enseignantes et enseignants, le Ministère fournit un *Guide de correction* pour chaque épreuve d'appoint de chacune des trois séquences.

Un seul exemplaire papier des épreuves d'appoint et des guides est expédié à chacun des organismes scolaires. Ces derniers ont la responsabilité de les reproduire selon leurs besoins.

## 2 CONTENU DES ÉPREUVES D'APPOINT

La première épreuve d'appoint contient une situation-problème.

La deuxième épreuve d'appoint contient sept tâches qui privilégient l'explicitation du raisonnement mathématique et demandent d'organiser et d'appliquer, dans un référentiel clairement circonscrit, des concepts et des processus mathématiques. Comme il y a différentes facettes au raisonnement, ces tâches peuvent demander des actions de natures diverses : mettre en œuvre des concepts et des processus mathématiques, justifier, prouver, convaincre, critiquer, se positionner, comparer, déduire, généraliser, etc.

### 3 CONDITIONS D'ADMINISTRATION DES ÉPREUVES D'APPOINT

#### 3.1 Dates de passation

Les écoles qui administrent les épreuves d'appoint aux dates inscrites à l'horaire de la session d'examen de juin 2010 doivent les présenter sans les modifier.

Compétence *Résoudre une situation-problème*

- Séquence *Sciences naturelles* : 1<sup>er</sup> juin, de 9 h à 11 h
- Séquence *Technico-sciences* : 1<sup>er</sup> juin, de 9 h à 11 h
- Séquence *Culture, société et technique* : 4 juin, de 9 h à 11 h

Compétence *Déployer un raisonnement mathématique*

- Séquence *Sciences naturelles* : 14 juin, de 9 h à 11 h
- Séquence *Technico-sciences* : 14 juin, de 9 h à 11 h
- Séquence *Culture, société et technique* : 16 juin, de 9 h à 11 h<sup>1</sup>

Par contre, les écoles qui utilisent ces épreuves après les dates indiquées peuvent y apporter des modifications à la condition de les souligner aux enseignants.

#### 3.2 Durée

La durée des épreuves inscrite à l'horaire officiel est de 2 heures. Selon le *Guide de gestion de la sanction des études secondaires*, une période supplémentaire de 10 minutes doit être accordée pour chacune de ces épreuves.

#### Phase de préparation

##### La semaine précédant la date de la passation de chacune des épreuves d'appoint

- ♦ Inviter les élèves à se constituer un aide-mémoire sur une feuille de format lettre (8½ × 11). Les deux côtés de la feuille peuvent être utilisés. Aucune reproduction mécanique n'est autorisée.

#### Phase de réalisation des épreuves d'appoint

##### Matériel autorisé

- Aide-mémoire que l'élève aura constitué lui-même préalablement
- Calculatrice (avec ou sans affichage graphique)
- Règle, compas, rapporteur d'angle, papier quadrillé

##### Passation des épreuves d'appoint

- L'enseignante ou enseignant doit présenter aux élèves les conditions de réalisation.
- Chaque élève réalise les tâches individuellement.
- L'enseignant devrait inviter les élèves à prendre connaissance des différentes consignes contenues dans les documents.
- Lors de la passation de l'épreuve, l'enseignante ou enseignant pourra préciser le sens de certains mots ou expressions du vocabulaire général lié au contexte de la tâche.

---

<sup>1</sup> Voir l'horaire de la session d'examen de juin 2010 à l'adresse suivante : [<http://www.mels.gouv.qc.ca/sanction/horaire/Juin2010.pdf>].

#### 4 DISTRIBUTION DU MATÉRIEL AUX ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS

Les personnes responsables de l'évaluation dans chaque école sont invitées à distribuer le plus tôt possible aux enseignantes et enseignants visés une copie de tous les documents afférents aux épreuves d'appoint d'une séquence afin que ces derniers aient suffisamment de temps pour les analyser.

Il est recommandé aux enseignantes et enseignants de se regrouper pour s'approprier la démarche proposée et se donner une vision commune des épreuves d'appoint d'une séquence.

#### 5 MODALITÉS DE CORRECTION DES ÉPREUVES D'APPOINT

La correction des épreuves d'appoint est sous la responsabilité des commissions scolaires ou des établissements d'enseignement privés. Toutefois, il est souhaitable que le personnel enseignant s'entende sur la correction des tâches afin de s'assurer d'une compréhension commune des grilles de correction.

Des exemples de solutions et de raisonnements appropriés sont présentés pour les différentes tâches des épreuves. La correctrice ou le correcteur doit exercer son jugement et accepter toute autre solution ou tout autre raisonnement approprié.

La correction des tâches se fait en comparant la production de l'élève à différents niveaux de performance définis en fonction des critères d'évaluation du Programme de formation. Les grilles descriptives associées à chacune des compétences évaluées peuvent être utilisées pour analyser les productions. Les cinq niveaux de performance de ces grilles, présentés sous forme de courtes descriptions, permettent d'évaluer la performance de l'élève par rapport aux critères retenus. De plus, pour faciliter la correction, des balises complémentaires sont fournies pour chacune des tâches.

Le résultat à l'épreuve d'appoint, qui sera exprimé sous forme de note, sera obtenu à l'aide d'une pondération des critères d'évaluation de chacune des compétences.

Pour la situation-problème, la pondération des critères d'évaluation suivante doit être utilisée :

<b>Résoudre une situation-problème</b>						
<b>Pondération des critères d'évaluation</b>		<b>Manifestations observables d'un niveau</b>				
		A	B	C	D	E
Cr. 1	(40 %)	40	32	24	16	8
Cr. 2	(40 %)	40	32	24	16	8
Cr. 3	(20 %)	20	16	12	8	4
Cr. 4						

Pour les tâches ciblant la compétence *Déployer un raisonnement mathématique*, la pondération des critères d'évaluation varie selon l'intention et les exigences de la tâche. La pondération de chacune des tâches sera présentée dans le *Cahier des tâches*.

## **6 RÉSULTATS AUX ÉPREUVES D'APPOINT**

Le résultat obtenu à l'épreuve ciblant la compétence *Résoudre une situation-problème* est exprimé sur 100.

Le résultat obtenu à l'épreuve ciblant la compétence *Déployer un raisonnement mathématique* est constitué de la somme des résultats obtenus aux tâches de l'épreuve. Le résultat préliminaire à cette épreuve est exprimé sur 700. Le résultat final, exprimé sur 100, s'obtient en divisant le résultat préliminaire par 7 et en arrondissant le quotient à l'unité près.

## **7 PRISE EN COMPTE DES RÉSULTATS AUX ÉPREUVES D'APPOINT**

Il appartient aux écoles d'établir, dans leurs normes et modalités d'évaluation, la manière de considérer les résultats obtenus aux épreuves d'appoint. Le Ministère invite les écoles à tenir compte des résultats obtenus aux épreuves d'appoint, le cas échéant, pour la constitution de la note finale de l'élève.

Pour une compétence donnée, le résultat obtenu à l'épreuve d'appoint peut être combiné au résultat inscrit au bilan des apprentissages, selon une proportion établie par l'école.

Par la suite, les résultats par compétence sont combinés selon la pondération établie pour la discipline pour constituer le résultat disciplinaire final.

*Éducation,  
Loisir et Sport*

Québec 